

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

**AFFAIRE N°08**

**Autorisation de signer les lots 1, 2, et 3 de la procédure  
de consultation du marché n°A.14.035  
« Location et maintenance de photocopieurs  
pour les services de la CASud »**

L'an deux mille quatorze, le jeudi dix-huit du mois de décembre à quatorze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA**

Nombre de conseillers en  
exercice : 48

Présents : 27  
Absents représentés : 15  
Absents : 06

**ETAIENT PRESENTS**

GROSSET PARIS Isabelle	THIEN AH KOON André	RIVIERE Marie France
MUSSARD Rose Andrée	MONDON Laurence	PAYET Bernard
LEJOYEUX Marie-Andrée	CLAIN José	SELLIER Jessica
LANDRY Christian	ROBERT Pierre	HOARAU Emmanuelle
VIENNE Raymonde	FRUTEAU-BOYER Jacqueline	MOREL Rito
YEBO Henri-Claude	MAUNIER Daniel	
HUET Henri-Claude	GAUVIN Solène	
LEBON Marie Jo	DIJOUX RIVIERE Mimose	
RIVIERE François	GASTRIN Albert	
MALET Harry	DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle	
TURPIN Clarita	PAYET José	

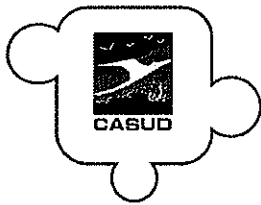
**ABSENT**

Monsieur Harry MUSSARD, Monsieur Alin GUEZELLO, Monsieur Olivier RIVIERE, Monsieur Jacquet HOARAU, Monsieur Jean-Jacques VLODY, Madame Colette FONTAINE

## REPRESENTE(E)S -PROCURATION

Monsieur Bachil VALY, Monsieur André DUPREY, Monsieur Patrick LEBRETON, Madame Inelda BAUSSILLON, Monsieur Axel VIENNE, Madame JAVELLE Blanche Reine, Madame GERARD Gilberte, Monsieur Harry Claude MOREL, Monsieur Jean Daniel LEBON, Madame Priscilla PAYET, Madame Monique BENARD-DESLAY, Madame Catherine TURPIN, Monsieur François ROUSSETY, Monsieur Paulet PAYET, Madame Sabrina PICARD.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Isabelle GROSSET PARIS a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)**  
Entre-Deux – Le Tampon - Saint-Joseph – Saint-Philippe

**Conseil Communautaire**  
**Séance du jeudi 18 décembre 2014 à 14 h 00**

**AFFAIRE N°08**

**Autorisation de signer les lots 1, 2 et 3 de la procédure de consultation du marché n°A.14.035 « Location et maintenance de photocopieurs pour les services de la CASud »**

**Note de synthèse**

**I) Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la location de photocopieurs pour les services de la Communauté d'Agglomération du Sud (CASud) ainsi que les prestations d'installation, de démonstration et de maintenance associées.

**Décomposition en lots :**

La présente consultation est composée de 3 lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct. Chaque lot est un marché à bons de commande avec une quantité minimale annuelle et une quantité maximale annuelle.

➤ ***Lot 1 : Location et maintenance de photocopieurs, Noir et Blanc, haut de gamme, à 70 copies/minute :***

- Minimum : 1 photocopieur,
- Maximum : 4 photocopieurs.

➤ ***Lot 2 : Location et maintenance de Photocopieurs, Couleur, moyenne gamme, à 35 copies/minute :***

- Minimum : 1 photocopieur,
- Maximum : 5 photocopieurs.

➤ **Lot 3 : Location et maintenance de Photocopieurs, Noir et Blanc, moyenne gamme, à 35 copies/minute :**

- Minimum : un (1) photocopieur,
- Maximum : quatre (4) photocopieurs.

## **II) Caractéristiques du marché**

Il s'agit d'un marché de fournitures.

Il ne s'agit pas d'un marché à tranches.

Il s'agit d'un marché alloti.

Le marché est couvert par l'accord-cadre sur les marchés publics.

Chaque lot est un marché à bons de commande avec un minimum annuel et un maximum annuel en quantité au sens de l'article 77 du Code des marchés publics et des accords cadres au sens de la directive 2004/18/CE.

### **a) Lieu de livraison**

Les photocopieurs pourront être installés dans l'ensemble des locaux de la CASud situés sur son territoire.

### **b) Durée du marché**

La durée de chacun des lots court à compter de sa notification jusqu'au 31/12/2015.

Au-delà de cette période, chaque lot est renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour une période d'1 an.

En cas de reconduction, les quantités minimale et maximale annuelles de chacun des lots seront également reconduits.

Le Pouvoir Adjudicateur prend par écrit la décision de ne pas reconduire le marché. Il informera le Titulaire de sa décision par lettre recommandée en accusé de réception au plus tôt 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché.

Le Titulaire ne peut pas refuser sa reconduction.

#### **d) Imputation budgétaire**

L'imputation budgétaire du marché est la suivante :  
Chapitre : 011 / Fonction : 020 / Nature : 6135

### **III- Procédure de passation**

#### **a) Ouverture des plis**

Le 04 décembre 2014 et dehors de la présence du public, les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) ont procédé à l'ouverture des plis.

A l'issue de l'enregistrement des pièces relatives à la candidature, la CAO :

1) a constaté qu'un candidat avait remis un dossier de candidature incomplet. Aussi et conformément à l'article 52 I du code des marchés publics, la CAO a demandé au représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur de demander à ce candidat de compléter sa candidature avant le 10 décembre 2014 à 12h00 (heure locale).

Les autres candidats, dont le dossier de candidature étaient complets, ont été informés de cette demande et ont également eu la possibilité de compléter leur candidature sur d'autres points si ils le souhaitaient, et ce dans le même délai.

2) a procédé à l'enregistrement des offres ;

3) a renvoyé l'attribution des lots 1, 2 et 3 de la procédure de consultation à une date ultérieure.

#### **b) Analyse et sélection des candidatures et attribution**

Le 12 décembre 2014, la Commission d'appel d'offres (CAO) a décidé :

D'une part,

- 1) de sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 1 : SAM BUREAUTIQUE, SRB TOSHIBA et BUROCA ;
- 2) de sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 2 : SAM BUREAUTIQUE, SRB TOSHIBA et BUROCA ;
- 3) de sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 3 : SAM BUREAUTIQUE, SRB TOSHIBA et BUROCA ;

D'autre part,

- 1) d'attribuer le lot 1 «Location et maintenance de photocopieurs, Noir et Blanc, haut de gamme, à 70 copies/minute» à la société SRB TOSHIBA ;
- 2) d'attribuer le lot 2 «Location et maintenance de Photocopieurs, Couleur, moyenne gamme, à 35 copies/minute» à la société BUROCA pour les prix indiqués à l'Acte d'engagement ;
- 3) d'attribuer le lot 3 «Location et maintenance de Photocopieurs, Noir et Blanc, moyenne gamme, à 35 copies/minute» à la société SRB TOSHIBA pour les prix indiqués à l'Acte d'engagement.

L'ensemble des pièces relatives à cette procédure de marché sont consultables par les élus qui le souhaitent sur simple demande ou directement au siège administratif de la CASud (pendant les horaires d'ouverture) auprès de la Direction de la commande publique.

**Il est donc proposé à l'Assemblée :**

1. **D'approuver le lot 1 «Location et maintenance de photocopieurs, Noir et Blanc, haut de gamme, à 70 copies/minute» ;**
2. **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché public afférent au lot 1 ;**
3. **D'approuver le lot 2 «Location et maintenance de Photocopieurs, Couleur, moyenne gamme, à 35 copies/minute» ;**
4. **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché public afférent au lot 2 ;**
5. **D'approuver le lot 3 «Location et maintenance de Photocopieurs, Noir et Blanc, moyenne gamme, à 35 copies/minute» ;**
6. **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché public afférent au lot 3.**

**Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.**

## DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

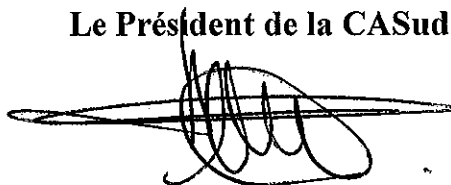
Le Conseil,  
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

1. D'approuver le lot 1 «Location et maintenance de photocopieurs, Noir et Blanc, haut de gamme, à 70 copies/minute» ;
2. D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché public afférent au lot 1 ;
3. D'approuver le lot 2 «Location et maintenance de Photocopieurs, Couleur, moyenne gamme, à 35 copies/minute» ;
4. D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché public afférent au lot 2 ;
5. D'approuver le lot 3 «Location et maintenance de Photocopieurs, Noir et Blanc, moyenne gamme, à 35 copies/minute» ;
6. D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché public afférent au lot 3.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président de la CASud**



**André THIEN AH KOON**

